



Lettre d'information – Juillet 2019

UN TRÉSOR DÉVOILÉ

LES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA PRÉVÔTÉ ET DE LA COMMUNAUTÉ DE MOUTIER

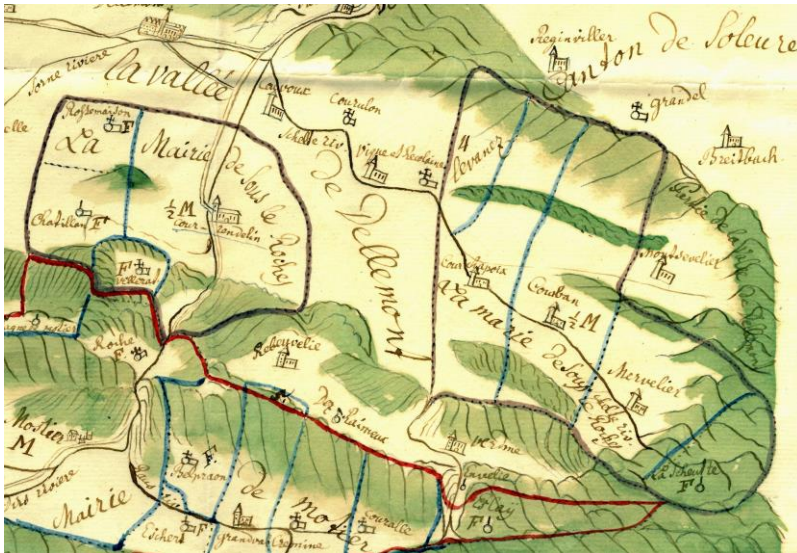
Quelles mesures prit-on contre les oies divaguant à Moutier en 1787 ? Comment organiser une Société des Garçons en 1759 ? Comment conservait-on la bannière de la prévôté de Moutier et quand la sortait-on de son "secret" ? Que faisait au juste le bandelier de la prévôté ? Un luthérien pouvait-il être bourgeois de Moutier ? Pourquoi fut-il bien difficile de fixer la frontière entre l'Erguël et la prévôté à Pierre-Pertuis en 1792 ? Vous trouverez les réponses à ces questions – et à bien d'autres – en consultant les documents des Archives historiques de la prévôté et de la communauté de Moutier, versées en décembre 2016 aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle par la paroisse réformée de Moutier. Le fonds a été totalement reconditionné et son répertoire vient d'être mis en ligne [[> lien](#)] ; il peut être interrogé depuis chez vous afin de préparer votre visite aux AAEB.

De quoi s'agit-il?

Les documents proviennent de plusieurs instances actives sous l'Ancien Régime : la prévôté de Moutier-Grandval et son bandelier ou banneret, la communauté et paroisse de Moutier. La prévôté de Moutier-Grandval était une seigneurie de l'ancienne principauté épiscopale de Bâle. Elle regroupait les mairies protestantes de Tavannes, Malleray, Moutier et Sornetan, qui formaient la prévôté Sur-les-Roches, et les mairies restées catholiques de Courrendlin et Corban (prévôté Sous-les-Roches), situées dans la vallée de Delémont et le val Terbi. Le fonds comporte aussi des documents de la communauté de Moutier sous l'Ancien Régime, puis durant la période française (1798-1814) et avant le rattachement au Canton de Berne (1815). Ce précieux fonds occupe 11 mètres linéaires d'étagères et comporte des documents originaux à partir de 1438.



La prévôté Sur-les-Roches vers 1772. Les mairies de justice y sont au nombre de quatre (en comptant Sornetan) et elles sont réunies dans deux grandes mairies: celle de Moutier (trait rouge), qui comporte le Grand-Val et le Petit-Val, et celle d'Orval (trait rose pâle), englobant les mairies de Tavannes et de Malleray. Les traits bleus séparent les territoires des villages ou hameaux (B 245/27c, détail).



La prévôté Sous-les-Roches vers 1772. La grande mairie de Sous-les-Roches (trait brun-gris) regroupe les mairies catholiques de Courrendlin (Châtillon, Courrendlin, Rossemaison et Vellerat) et de Corban (Corban, Courchapoix, Mervelier et La Scheulte) (B 245/27c, détail).

Sort des archives au XIX^e siècle

Probablement réunies à la Révolution, ces archives sont ensuite oubliées. Jusqu'à vers 1870, les papiers de la prévôté et de la communauté de Moutier sont conservés au rez-de-chaussée de la tour de l'église paroissiale Saint-Pierre. À la destruction de celle-ci, ils sont transférés dans la tour de la collégiale Saint-Germain, où ils resteront jusqu'à fin 2016. Pourtant, le 26 septembre 1850 déjà, à la demande de l'archiviste d'État, le Conseil-exécutif du Canton de Berne ordonne l'incorporation de ces archives à celles du district, sous la surveillance du préfet, qui ne réagit pas. En 1871, l'historien Auguste Quiquerez demande au Gouvernement que le fonds soit intégré aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle – sans susciter plus de réaction. En raison de la prescription acquisitive, la paroisse réformée de Moutier est donc devenue la propriétaire légale de ce fonds conservé dans un bâtiment qui lui appartenait.

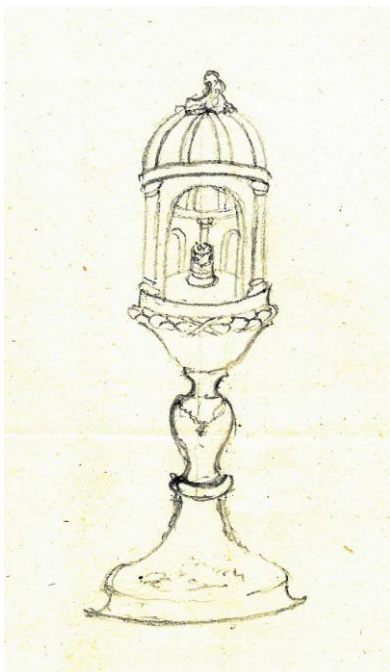
Don de la paroisse réformée de Moutier

En 1951, la paroisse réformée charge l'archiviste André Rais de classer et inventorier les documents, ce qu'il fait en les regroupant par matières et non selon le principe de provenance. Le fonds devient ensuite consultable par les chercheurs et chercheuses, sur rendez-vous. En 2016 toutefois, le Conseil de paroisse prend acte du fait que les conditions de conservation sont insatisfaisantes et qu'il n'entre pas dans les attributions de la paroisse d'assurer le maintien et la mise en valeur de ces actes historiques qui concernent toute l'ancienne prévôté. Le 20 novembre 2016, sur la base d'un rapport des Archives de l'État de Berne, la paroisse réformée de Moutier offre le fonds aux Archives de l'ancien Évêché de Bâle. En effet, ces dernières présentent l'avantage d'être une structure intercantonale soutenue entre autres par les Cantons de Berne et du Jura (où se trouve actuellement la prévôté Sous-les-Roches, à l'exception de La Scheulte, restée bernoise). De plus, le fonds de la prévôté et de la communauté de Moutier complète parfaitement les collections des AAEB, car celles-ci possèdent toutes les archives des administrations centrales de la principauté épiscopale, puis du Département du Mont-Terrible et de l'Arrondissement de Delémont (dont relevait la prévôté), ainsi que les archives de l'ancien chapitre canonial de Moutier-Grandval, celles de l'ancienne lieutenance, ou encore les séries judiciaires de la prévôté. Il existe donc un lien très fort avec les autres documents des AAEB, au point que nombre des dossiers offerts par la paroisse réformée nécessitent la consultation de la documentation complémentaire dans les autres collections des AAEB.

Une image vivante et colorée des institutions de la prévôté

Les documents conservés nous apprennent beaucoup sur la gestion administrative et politique de la prévôté. Les procès-verbaux des Assemblées de la prévôté décrivent par exemple en détail l'élection du bandelier, le jeudi 11 octobre 1787, dès huit heures du matin (MG I/1-10, p. 34-35: préparatifs et p. 36-41: récit détaillé). Tous les hommes de la prévôté à partir de 16 ans se réunissent derrière l'église Saint-Germain de Moutier où ils se mettent en rang; ils sont sous les armes et portent des plumets et des cocardes rouges et blanches. Les officiers les inspectent, les font mettre en carré, puis le lieutenant du prince les harangue. Comme l'élection ne peut se dérouler selon la coutume sous le portail de l'église (car la voûte de la tour menace de s'écrouler, p. 37), elle a lieu dans "la maison de ville", où l'on met une table devant la salle de réunion des Assemblées de la prévôté. Le grand-bailli et le lieutenant du prince s'y installent avec un représentant de chacune des mairies, alors que le maire de Moutier, "en manteau de son office, ayant l'épée à côté et portant le sceptre [de justice] à la main", reste debout derrière eux durant tout le vote (p. 36-38). Seuls "les chefs de famille ou ceux qui fréquentent les assemblées de communauté" (p. 34) peuvent participer au vote. Ce dernier n'est pas à main levée (contrairement à la *landsgemeinde*), mais les hommes défilent en ligne devant la table et chacun donne son suffrage "à haute et intelligible voix", sous le contrôle des ambourgs des villages qui veillent à ce que seuls les ayants droit s'expriment. Les officiers du prince et les députés des mairies enregistrent les votes par écrit, puis font le décompte, qui donne Etienne Grosjean, de Saules, élu à une grande majorité. Le texte décrit ensuite dans le détail la façon dont Grosjean accepte sa fonction, comment un détachement de 150 hommes armés (accompagnés de 6 tambours, 2 fifres, de clarinettes et de cors de chasse) vont chercher la bannière de la prévôté, puis comment tout le monde retourne en cortège derrière l'église Saint-Germain pour le cérémonial de la prestation de serment du bandelier et de tous les hommes de la prévôté. Les solennités se concluent vers 15h30 "par une salve de décharge générale qui a très bien réussi", puis les 150 gardes de la bannière rapportent celle-ci au secret avant de se répartir "pour un coup à boire" que la prévôté leur offre dans trois cabarets "tirés au sort".

Les coupes d'argent dorées offertes par la prévôté



Les Prévôtois font souvent don de coupes d'orfèvrerie à des personnages importants – en particulier à leur prince, l'évêque de Bâle. Quelques dossiers sont conservés, qui montrent l'importance de ces pratiques destinées à cultiver de bonnes relations diplomatiques. Ces cadeaux précieux servent aussi le prestige de la prévôté, qui fait ainsi étalage de sa générosité et de sa prospérité – tout en veillant naturellement à ce que son écusson figure sur l'objet offert.

1775, 29 décembre. Projet de "vase" représentant un temple antique, destiné au nouvel évêque Frédéric de Wangen. Dessin de l'orfèvre biennois Abraham Moll, qui précise que le vase "e(s)t tout à fait à l'antique et cellon l'Architectures, ce qui e(s)t le plus goutés au jour d'aujourd'hui". La colonne centrale sera entourée de lierre et il propose d'ajouter "au bas sur la plate bandes" l'inscription "Te stante virebo" (toi debout, je prospérerai). Les armoiries de l'évêque figureront sur l'autre côté du temple, alors que celles de la prévôté trouveront place sur le pied, avec une ruche, un compas, des arbres et buissons, des gerbes de blé et une riche maison (MG XII/3-3).

La conception, la composition et le décor de ces coupes fait l'objet de discussions avec les orfèvres chargés du travail, qui envoient des croquis et des propositions à leurs mandataires. Dans les années 1760 et 1770, l'orfèvre biennois Abraham Moll reçoit commande de plusieurs "vases" et échange de la correspondance à ce sujet avec le bandelier.



1776, 25 octobre. Le même orfèvre Moll propose trois variantes (le dessin n° 1 est perdu) pour figurer la Justice, conventionnellement représentée les yeux bandés, et portant une balance, ainsi qu'un glaive. Cette figure allégorique est destinée à orner une coupe que la prévôté veut offrir à un destinataire non nommé dans la lettre, mais dont l'emblème héraldique est un cerf, d'où la présence de cet animal sur les images (MG XII/3-3).

Quelques idées de recherche

Les sujets possibles sont trop nombreux pour être détaillés ici et nous nous contenterons de donner des pistes de recherche concernant ceux qui sont mentionnés au début de cette Lettre d'information:

- Les oies de Moutier en 1787 : voir MG VI/19 (mesures ordonnées par le bailli pour lutter contre les oies trop nombreuses et mal surveillées par leurs propriétaires).
- Société des Garçons à Moutier en 1759 : voir MG VIII/1-10 (projet de statuts pour une société rassemblant et encadrant les adolescents et jeunes hommes célibataires ; il semble que la société existait déjà auparavant, mais qu'elle fonctionnait sur un mode informel).
- Bannière de la prévôté de Moutier : voir MG I/1 et MG I/2 (la bannière est conservée avec les archives au "secret", dans une chambre forte de la maison de ville de Moutier fermée par trois serrures. On ne l'en sort que sous bonne escorte militaire et pour les grandes occasions : prestation d'hommage au prince, élection du bandelier, etc. Les Prévôtois sont très attachés à ce symbole de leur identité : en 1695, lors du renouvellement de l'alliance entre le prince et les cantons catholiques, les Prévôtois refusent de défiler sous la bannière épiscopale comme le souhaite le prince : MG I/1-1, p. 45-47).
- Rôle du bandelier de la prévôté : voir les protocoles des Assemblées de la prévôté, MG I/1 et MG I/2 (élu par les hommes de la prévôté, le bandelier est le chef militaire et civil de celle-ci : il convoque et dirige les assemblées des délégués des communautés et gère les affaires courantes et extérieures de la prévôté).
- Un luthérien pouvait-il être bourgeois de Moutier ? Voir MG XI/6 (les habitants de Moutier refusent que le fils d'un bourgeois établi à Seloncourt et converti au luthéranisme puisse jouir de la bourgeoisie de Moutier, qui est une localité calviniste).
- Fixation de la frontière entre l'Erguël et la prévôté à Pierre-Pertuis en 1792 : voir MG IV/28 (lors de la Révolution et devant les menaces de guerre, on juge prudent de poser un panneau "Territoire suisse" vers la "roche percée". Mais Tavannes s'y oppose. On

mène donc l'enquête pour savoir si la frontière de la bannière de Bienne passe bien par Pierre-Pertuis, et si elle se confond, ou pas, avec les limites des communautés de Tavannes et de Sonceboz ou celles des seigneuries d'Erguël et de la prévôté).

Ouverture de la salle de lecture : horaire d'été (8 juillet – 16 août)

Lundi, mercredi, jeudi : 9h00 – 12h00, 13h30 – 17h00

Mardi : 9h00 – 17h00

Vendredi : 9h00 – 12h00

Retrouvez nos précédentes lettres d'information sur notre site [Internet](#).

Archives de l'ancien Evêché de Bâle
Annonciades 10
CH – 2900 Porrentruy 2
T +41 (0)32 466 32 43
info.archives@aaeb.ch
www.aaeb.ch

